

580 Rue Oletako bidea maison Zapata Churri Enea
64310 Ascain

Fait le 19/12/18

patrick.ondicola@live.fr
0689894197
0524333695
www.patrickondicola.com

SIRET 794 504 852 00011
TVA FR 13 793504852
AGESSA en cours d'immatriculation
IBAN FR02 2004 0120 3103 6S02 260
BIC PSSTRFPBOR

le Client

ANDEREA-DECO
chemin Jaiberria
64310 SIANT PEE SUR NIVELLE

Facture liée au devis D20181210-002.

Montant en Euros HT

Prises de vue interieur

155,00

Prises de vue Originales, déplacement et post traitement. livraison de 5 à 10 photos au format 1800 pixel 72 dpi pour site web et réseaux sociaux.

La cession de droits d'auteur : Les photos sont cédées pour un usage web (les sites, réseaux sociaux...) et un usage papier pour l'édition de plaquettes). Le copyright du photographe devra être mentionné au regard de chaque publication (version web et papier) pour une durée de 5 ans.

Les photographies et les fichiers ne peuvent en aucun cas être revendu par la société Anderea-deco

Toute publication pour la presse(locale, régionale, nationale, internationale) ou pour l'édition de livres ou livres électronique feront l'objet d'une nouvelle cession de droits entre Patrick Ondicola et le ou les diffuseurs.

La société Anderea-Deco s'engage à informer les diffuseurs de cette clause de la cession droits d'auteur et à fournir les contacts de l'auteur aux diffuseurs.

1 prestation à 155 € TVA 10 %

Total brut	155,00
TVA 10%	15,50
Net à payer	170,50

Montants à reverser à l'Agessa (précompte)

15,93 €

dont CSG: 14,01 €, CRDS: 0,76 €, Assurances sociales: 0,62 € et CFPC: 0,54 €

Montant à reverser à Patrick Ondicola

154,57 €

Cette facture est payable dès réception

En conformité de l'article L 441-6 du Code de commerce :

- La facture est payable dès réception.
- Pas d'escompte pour paiement anticipé.
- Tout règlement effectué après expiration de ce délai donnera lieu, à titre de pénalité de retard, à l'application d'un intérêt égal à celui appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 Euros.
- Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

Informations concernant l'AGESSA :

- Conformément aux articles R382-27 et L382-4 du Code de la sécurité sociale, les cotisations sociales majorées d'une contribution personnelle de 1,1% de la rémunération brute hors taxes doivent être versées par le Client directement à l'AGESSA - 21 bis rue de Bruxelles 75439 Paris Cedex 09.
- Pour plus d'information consulter le site <http://www.secu-artistes-auteurs.fr/>

Informations concernant les droits d'exploitation :

- Le prestataire ne cède que les droits d'exploitation de la création limités aux termes du présent document.
- Le prestataire reste propriétaire de l'intégralité des créations tant que la prestation n'est pas entièrement réglée.
- Toute utilisation sortant du cadre initialement prévu dans ce devis est interdite; sauf autorisation expresse et écrite du prestataire.